

MON PARRAIN

Par Profil supprimé Postée le 13/12/2014 09:38

Bonjour, je me permets de vous écrire. Je suis infirmière mais malgré mes connaissances j'ai du mal à aider ma famille... Nous avons mon parrain qui consomme de l'alcool depuis environ 18mois maintenant sur ce que nous en savons cela lui a provoqué déjà un accident de voiture et un retrait temporaire de permis mais encore plus grave de nombreuses hospitalisations aux urgences pour des vomissements sanglants. Son épouse n'a plus confiance pour lui laisser ses deux petites de 5 et 2ans. Le reste de la famille, il ment beaucoup (certainement la pathologie) et devient très paranoïaque. Il croit que tout le monde lui en veut etc. Il est très malin et cache partout où il peut de l'alcool y compris sur son lieu de travail.

Nous cherchons une solution... Nous pensons solliciter le médecin traitant pour une hospitalisation sous le demande d'un tiers ? avons nous d'autre solutions ? On ne peut pas le laisser comme ça, et risquer qu'il tue quelqu'un sous l'emprise d'alcool.

En vous remerciant pour votre aide... Une chatteuse desespérée

Mise en ligne le 15/12/2014

Bonjour,

Nous constatons avec vous l'étroitesse de votre marge de manœuvre liée à l'alcoolisme de votre parrain dont les conséquences négatives ne sont plus à démontrer. Vous vous doutez bien qu'il n'existe, malheureusement, pas de solution toute faite à ce type de situation. Il est très important que votre parrain soit volontaire pour que l'aide dont il puisse bénéficier soit durablement efficace. Aussi, nous vous encourageons à maintenir le dialogue, pourquoi pas à partir notamment de vos compétences d'infirmière, qui pourraient vous décaler d'une position « d'accusatrice familiale », comme les autres...

Vous, ou d'autres membres de la famille pouvez également solliciter le médecin traitant pour dans un premier temps l'alerter sur vos inquiétudes et lui demander conseil et soutien. Si vous estimez que votre parrain est en danger et/ou met en danger des tiers, vous pouvez envisager avec lui une hospitalisation à la demande d'un tiers.

Sachez que vous pouvez aussi vous rendre dans un CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) où des professionnels (médecins, addictologues, psychologues, psychiatres, etc....) accueillent et aident l'entourage à aider le proche en difficulté. Ne connaissant pas votre département pour vous orienter nous vous invitons à vous rendre à ce lien pour trouver des adresses à contacter.

Si vous souhaitez être ponctuellement écoutée, soutenue et conseillée vous pouvez nous joindre par chat anonyme via notre site ou nous appeler au 0980 980 930 (Alcool Info Service, appel anonyme et non surtaxé, tous les jours de 8h00 à 2h00 du matin).

Bien cordialement.
